



Mise à jour n° 01

Applicable au 1^{er} juin 2020

Référentiel de certification QUALIMARINE

Pour l'amélioration de la qualité de l'aluminium thermolaqué

3^e édition – V03

Le programme de certification est publié sur internet :

www.adal-aluminium.fr



ACCREDITATION
N° 5-0008
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFAC.FR

Association déclarée de la loi du 1^{er} juillet 1901
17 rue Hamelin 75116 PARIS – Tél. : 33 (0)1 45 05 70 80
Site Internet : www.qualimarine.fr - e-mail : contact@adal-aluminium.fr

adal

Numéro de la mise à jour	01
Objet de la mise à jour	Introduction des inspections de surveillance documentaire
Date de la décision du conseil d'administration	29 mai 2020
Date d'application	1 ^{er} juin 2020

Chapitre 3. Certification et évaluation de la conformité

[...]

3.3 Inspection de surveillance d'une certification

Le laqueur ayant obtenu la certification QUALIMARINE verra son certificat renouvelé si au moins deux inspections annuelles répondent aux exigences.

Les inspections de surveillance **sur site** ont lieu sans préavis.

Des échantillons pour l'essai au brouillard salin acétique et pour l'essai de corrosion filiforme doivent être prélevés, de préférence lors de la première inspection annuelle. Des échantillons pour le contrôle d'alliage doivent être prélevés lors de chaque inspection **sur site**.

[...]

3.3.1 Suspension d'une inspection

En cas de circonstances imprévues ou de force majeure, **et après consultation de l'organisme de contrôle**, l'ADAL peut ~~suspendre une inspection durant une période maximale de 12 mois.~~ **prendre l'une des décisions suivantes :**

- Suspendre les inspections durant une période maximale de 12 mois. Au-delà de cette période, la certification est retirée.

- Diligenter des inspections de surveillance à distance en lieu et place des inspections de surveillance sur site. Les inspections documentaires sont réalisées de manière semi-inopinée.